

Impôt sur les gains en capital: classe moyenne pénalisée

L'initiative sur les gains en capital a été lancée en 1998, à une époque d'intenses restructurations de l'économie suisse. Suite à diverses interventions de parlementaires s'inquiétant des conséquences de fusions d'entreprises comme Ciba-Geigy et UBS-SBS, le Conseil fédéral répondait en mandatant une commission d'experts – dénommée commission Behnisch – afin d'examiner les lacunes de notre fiscalité.

En juillet, le conseiller fédéral Kaspar Villiger présentait les principales conclusions de la commission Behnisch, ainsi que ses propositions pour combler les principales lacunes du système fiscal. La commission estimait notamment que l'introduction d'un impôt sur les gains en capital privés se justifiait pour des raisons d'équité fiscale (égalité devant l'impôt); mais elle indiquait aussi qu'il s'agirait d'introduire des mesures correctrices, notamment en supprimant ou réduisant les impôts sur le patrimoine. Cette voie était toutefois jugée impraticable, vu qu'il aurait fallu négocier avec les cantons des allègements de l'impôt sur la fortune.

L'examen des lacunes fiscales a toutefois été à l'origine d'un paquet de propositions, touchant notamment à l'examen plus strict des gains en capital réalisés par des personnes agissant de façon professionnelle, la limitation des possibilités de déduction des intérêts de dettes, les déductions pour le 2^e pilier et le 3^e pilier, et l'imposition plus sévère des prestations en capital du 2^e pilier. La plupart de ces mesures induisant de l'insécurité juridique ou frappant la classe moyenne, elles ont été abandonnées, à l'exception d'une mesure relative aux assurances de capitaux à prime unique. De même n'est-il plus possible de déduire de façon illimitée les intérêts de dettes.

L'initiative "pour un impôt sur les gains en capital" doit donc être replacée dans son contexte: celle d'une période de fort chômage, de restructurations économiques, de polémique sur la question de l'équité fiscale et d'importants déficits publics. Aujourd'hui, la situation s'est retournée: les collectivités publiques enregistrent des bénéfices et le chômage s'est fortement réduit. Seul demeure l'argument de l'équité fiscale, qui n'est toutefois pas suffisant, puisque l'impôt fédéral direct fait aujourd'hui de facto office d'impôt sur la richesse.

Enfin, on oublie trop fréquemment que les hommes d'affaires les plus en vues sont déjà soumis à l'impôt sur les gains en capital, comme les indépendants et les entreprises. Un impôt supplémentaire toucherait essentiellement la classe moyenne et réduirait l'attractivité de notre place économique.

Vincent Simon